

36 - Appel à projets de solidarité internationale - Année 2015

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Le dispositif d'appel à projets solidaires vise à encourager et à soutenir les associations bisontines souhaitant mener un projet de solidarité internationale ayant un réel impact sur le terrain au Sud, ou souhaitant organiser une manifestation d'éducation au développement durable et solidaire à Besançon.

Lancé depuis 2013, ce dispositif harmonisé avec la Région Franche-Comté et le Département du Doubs est rendu plus lisible auprès des acteurs locaux de solidarité et facilite ainsi le dépôt des dossiers.

Concernant la Ville de Besançon, le budget alloué s'élève à 10 000 € par an, à répartir entre les différents projets passés au crible des principaux critères suivants :

- la cohérence avec les valeurs de la Ville : développement inclusif, éducation, jeunesse, environnement, valorisation du patrimoine, solidarité, qualité de la vie,...
- la viabilité et la pérennité du projet,
- la prise en compte de l'égalité des genres,
- l'ancrage local notamment à travers l'existence d'un ou plusieurs partenaires locaux (pour les projets à l'étranger),
- la justification de l'intérêt local, au moyen d'actions de sensibilisation sur le territoire bisontin, et d'une réelle réciprocité,
- la capacité du porteur de projet à mobiliser d'autres co-financeurs et/ou des partenariats,
- l'inscription dans une véritable démarche de développement durable.

L'exigence de ce cadrage doit permettre d'encourager les projets réellement efficaces et pérennes. Notons que les porteurs de projets locaux peuvent bénéficier des conseils et formations en conduite de projets de solidarité internationale dispensés par le CERCOOP Franche-Comté. Cet appui, entièrement gratuit, est financé par le biais de l'Etat et des collectivités locales de la région ; il doit permettre aux acteurs d'améliorer la qualité de leurs projets.

Pour cette quatrième édition, la Ville a reçu 12 dossiers de candidatures, dont 7 pourraient bénéficier d'une subvention, pour un montant total de 10 000 €. En cas d'accord, la dépense totale sera imputée sur la ligne 65.048/6574.005023 CS 00290. La Ville s'est appuyée sur l'expertise du CERCOOP Franche-Comté pour l'instruction technique.

Le tableau ci-après en dresse un bilan des décisions proposées.

Appel à Projet Solidaire 2015

N°	Association	Pays	Résumé du projet	PSI/ EADSI *	Budget total	Subvention solicitée	% du budget éligible	Avis	Montant proposé	Commentaires
1	Ingenieur sans Frontières Besançon	Madagascar	Echange de savoir-faire dans le secteur de l'ingénierie agricole afin de lutter contre la malnutrition à Madagascar	PSI	20 269 €	500 €	2 %	défavorable	-€	Idee intéressante, mais manque d'informations concernant le budget, le prototype, le partenaire local
2	IAF Les Invités au Festin	Rwanda	Insertion sociale et professionnelle des personnes souffrant de troubles psychiques	PSI	46 835 €	3 000 €	6 %	favorable	2 650 €	Dossier cohérent et construit dans un souci d'autonomisation
3	Centrafrique Sans Frontières	Centrafrique	Troc de pagne contre produits agricoles pour les femmes paysannes de Sibut	PSI	10 200 €	2 000 €	20 %	favorable	1 500 €	Projet intéressant et partenariat solide
4	The Serious Road Trip	France	Atelier de cirque avec les enfants de familles demandeuses d'asile à Besançon	EADSI	7 000 €	1 500 €	21 %	favorable	1 000 €	Projet structurant pour les enfants migrants. L'accent devra être mis sur la sensibilisation des Bisontins
5	Un Pont pour Un Puits	Burkina-Faso	Hygiène et assainissement écologique à l'école primaire de Kiendson	PSI	29 210 €	1 700 €	6 %	favorable	700 €	Projet bien structuré et arguant une viabilité technique et environnementale
6	Palestine-Amitié	Palestine	Extension du réseau d'eau dans les villages d'Aura et Mazari et construction de citernes	PSI	233 550 €	5 000 €	2 %	favorable	2 650 €	Projet bien structuré. Viabilité technique, financière et culturelle démontrée
7	Hand in Hand France	Israël et France	Soutien à la fondation Hand in Hand	EADSI	11 000 €	10 000 €	91 %	défavorable	-€	Hors cadre de l'Appel à projet
8	Agir Solidarité Franche-Comté	Maroc	Développement de l'enseignement primaire dans deux villages de la province de Ouarzazate	PSI	9 400 €	2 000 €	21 %	défavorable	-€	Projet caritatif plutôt que de développement : absence d'objectifs de pérennisation et d'autonomisation des populations
9	ASUNOES	Bénin	Aménagement d'une cuisine à l'école des sourds et malentendants de Louho par des apprenants du CFA Vauban du Bâtiment de Franche-Comté	PSI	43 000 €	3 000 €	7 %	défavorable	-€	Projet inéligible car l'association se situe à Chaucemme et non à Besançon
10	Imédi handicap	Géorgie	Grandir malgré le handicap : accompagner le développement et l'épanouissement des enfants en situation de handicap en Géorgie	PSI	23 900 €	1 500 €	6 %	favorable	1 000 €	Projet bien structuré et montage partenarial solide
11	SOUNVI	Cambodge et Vietnam	Mission humanitaire : soutien à des orphelins	PSI	15 492 €	1 500 €	10 %	défavorable	-€	Chantier de jeunesse et non projet de développement contribuant au renforcement des capacités du partenaire
12	Terre des Hommes France	Besançon	Formation Théâtre Forum Construction et valorisation d'une exposition sur des thèmes citoyens Intervention en milieu scolaire et grand public	EADSI	11 956 €	1 500 €	13 %	favorable	500 €	Ok sur la partie formation et sensibilisation du grand public à la citoyenneté mondiale
						33 200 €			10 000 €	

* PSI : Projet de solidarité internationale

EADSI : Education au développement et à la solidarité internationale

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions suivantes :

- 2 650 € à l'association IAF Les Invités au Festin
- 1 500 € à l'association Centrafrique Sans Frontières
- 1 000 € à l'association Serious Road Trip
- 700 € à l'association Un Pont Pour un Puits
- 2 650 € à l'association Palestine-Amitié
- 1 000 € à l'association Imédi Handicap
- 500 € à l'association Terre des Hommes.

«M. Philippe MOUGIN : Lors de la dernière Commission n° 1 du 3 juin, mon collègue Julien ACARD a demandé à obtenir les dossiers de demandes de subventions des associations de solidarité internationale. Il m'a rapporté que Mme JOLY, votre Adjointe en charge de ces questions, s'y était opposée, prétextant d'abord une contrainte de confidentialité puis un trop-plein de travail en photocopies. Devant le rappel des obligations de transparence de la Municipalité envers tous les membres du Conseil Municipal démocratiquement élus et notamment ceux de l'opposition Front National, M. ACARD a obtenu gain de cause auprès de M. LOYAT, responsable de la Commission. Pourtant, malgré l'inscription au compte rendu de sa demande et une relance le samedi 13 juin, il n'avait toujours pas obtenu les documents le mardi 16 juin, soit à l'avant-veille du Conseil Municipal. Ils lui ont été transmis par mail le mercredi 17 juin, veille du Conseil Municipal. Visiblement, Mme JOLY n'a pas voulu accéder à sa demande dans des délais suffisants pour lui permettre d'exploiter les documents...

M. LE MAIRE : Je ne crois pas que ce soit exactement cela quand même !

M. Philippe MOUGIN : Cette situation n'est pas acceptable et entrave le travail de l'opposition. La question est : Mme JOLY avait-elle quelque chose à cacher ?

M. LE MAIRE : Attendez, ici... (réactions)

M. Philippe MOUGIN : Nous souhaiterions consacrer notre temps non pas à la relance de vos obligations mais à l'analyse des dossiers. Encore faut-il pour cela y avoir accès. Aussi, je souhaiterais que vous rappeliez vos obligations de transparence à l'ensemble de vos Adjoints comme vous vous y étiez engagé au début de votre mandature. Merci.

M. LE MAIRE : Monsieur MOUGIN, faites attention à ce que vous dites parce qu'ici tout est transparent et Mme JOLY n'a rien à cacher. En plus je n'ai pas à mon avis conscience que ce soit elle qui fasse les mandatements ou qui fasse la comptabilité, je ne pense pas. Elle ne prend pas normalement la parole mais là comme elle est mise en cause, je vais lui passer afin qu'elle réponde. Il me semble que la vérité n'est pas exactement ce que vous décrivez.

Mme Solange JOLY : Depuis 2013 le dispositif des appels à projets est harmonisé avec la Région et le Département du Doubs, mêmes dossiers et mêmes critères pour tous et nous nous appuyons sur l'expertise du CERCOOP pour l'instruction technique. Les élus, avec l'aide des services, ont proposé un tableau récapitulatif des propositions des associations qui a été remis en Commission pour avis. M. ACARD n'a posé aucune question concernant les propositions. Nous étions pourtant là pour répondre aux questions éventuelles concernant les objectifs et les subventions que nous proposons de donner. Sa seule demande a été de lui fournir les 12 dossiers en copie et donc simplement au départ je lui ai dit «écoutez, nous en ce moment dans le Service Relations Internationales nous avons des difficultés puisque le service est en sous-effectif». J'ai simplement donné cet argument-là mais en disant que par la suite on verrait avec le Service Juridique si l'on pouvait donner ces dossiers et Michel LOYAT a été d'accord avec moi sur ce principe. Il se trouve, comme je l'avais dit, que les services étant très occupés, en

effet ils n'ont pas eu les dossiers tout de suite parce qu'il a fallu demander au Service Juridique et les dossiers ont été transmis il y a 2 ou 3 jours.

M. LE MAIRE : Vous les avez photocopiés ?

Mme Solange JOLY : On les a photocopiés mais on n'a donné que la partie possible parce qu'il y a des parties qui ne peuvent pas être données. Donc on a fait ce que l'on avait à faire.

M. LE MAIRE : Je fais appel au bon sens de tout le monde, si vous voulez les dossiers, allez les consulter sur place parce que quand vous avez 12 dossiers, ça vous fait une pile de documents.

Mme Solange JOLY : S'il y en avait eu 140, il aurait fallu peut-être faire des copies des 140.

M. LE MAIRE : Oui, s'il y a 140 dossiers, il en faudrait 140. Je pense que c'est normal qu'un Conseiller Municipal puisse voir cela, il n'y a pas de soucis. On peut aller le consulter aussi là-bas. Il est vrai que le service est en sous-effectif, savez-vous pourquoi ? La personne qui s'en occupait est décédée, c'est à elle que l'on a rendu hommage en début de séance, donc je pense qu'effectivement le service est en sous-effectif. En plus, c'est aussi du bon sens, on donne ce que l'on doit donner, ce que l'on ne doit pas donner, on ne le donne pas, ça c'est la loi. J'incite quand même M. ACARD, s'il souhaite ces documents, à aller les consulter sur place, il sera bien reçu, ce n'est pas la peine de partir avec des masses de papier parce qu'en fait...

Mme Solange JOLY : Ça a perdu du temps en plus !

M. LE MAIRE : ...pour photocopier 12 dossiers il faut peut-être 1 h ou 2 ou 3 pour faire cela, c'est normal, mais venez les consulter, on vous les donne et vous regardez sur place.

Mme Solange JOLY : Et on pose des questions en Commission.

M. LE MAIRE : Et l'on pose des questions en Commission. Il y a une Commission qui est là pour y répondre.

Mme Solange JOLY : Aucune question n'a été posée.

M. LE MAIRE : S'il avait posé des questions et qu'on ne lui ait pas répondu, je dirais non mais là on ne peut pas dire que l'on ne veut pas vous donner les documents, on vous les donne -c'est bien beau de toujours remercier les services- mais essayez de leur faciliter la vie ! Vous voulez redire un mot ?

M. Philippe MOUGIN : Oui. Je ne mets pas en doute la parole de M. ACARD. Lui prétend que Mme JOLY s'était opposée suite à une contrainte de confidentialité...

M. LE MAIRE : Sur une partie, elle vient de vous le dire oui...

M. Philippe MOUGIN : ...s'il faut aller chercher les dossiers là où ils se trouvent pour les 90 points, on ne serait pas tous là réuni ce soir...

M. LE MAIRE : Ecoutez, j'ai été clair, pour les dossiers on communique ce qui est communicable, je fais simplement attention dans les dossiers s'il y a les coordonnées bancaires, par exemple. En plus, il y a un lieu qui sert à cela Monsieur MOUGIN, vous le rappellerez à M. ACARD, ce lieu c'est la Commission, où il pose les questions, où tous les dossiers sont là et on peut aussi les consulter sur place.

M. Philippe MOUGIN : La question a été de pouvoir avoir ces documents.

M. LE MAIRE : Attendez, ce n'est pas le rôle d'un conseiller municipal de faire son instruction lui-même. Il vient en Commission, il pose les questions.

Je mets au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Vous j'imagine. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (2 contre), décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 25 juin 2015.